

Nouveau !

En 2025,

Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries.

Dès le 2 janvier 2025, un Pass sera obligatoire pour accéder à toutes les déchetteries du service public Cyclad. Ce Pass va permettre de réserver l'accès des déchetteries aux seuls habitants et professionnels de Cyclad et de renforcer le tri, la fluidité et la sécurité. Comme sur les territoires voisins, le nombre de passage par an sera limité pour réguler les fréquentations et les apports.



Nouvelles conditions d'accès pour les professionnels

À partir du 2 janvier 2025

Accès gratuit aux déchetteries Cyclad dans les conditions suivantes :

- 1 Présenter le **PASS Cyclad**
- 2 **24 passages par an**
- 3 Accès du lundi au jeudi dans la limite de **2m³ par passage** et de **2 passages par jour**
- 4 Dépôt de gravats, textiles et déchets dangereux interdit
- 5 **Dépôts professionnels interdits** dans les déchetteries d'Annezay, Beauvais sur Matha, La Devise, Longèves, Néré, Saint-Saturnin-du-Bois, Vergné



Pour demander le Pass Cyclad



Tous les papiers se trient et se recyclent.

Se connecter sur cyclad.org et télécharger le justificatif d'implantation sur le territoire de moins de 3 mois : extrait KBIS, certificat RNE ou statuts pour les associations. Un seul PASS sera délivré par structure mais le e-PASS (QRcode) peut être imprimé ou partagé sur plusieurs téléphones.



Où déposer les déchets professionnels

Déchets du bâtiment : prise en charge gratuite [si flux triés]

Rendez-vous sur <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/> (Liste évolutive)

Pour les autres déchets : Site de Chermignac (Veolia) **et/ou** location de benne auprès d'un prestataire privé : Brangeon, Paprec, Rouvreau, Suez, Veolia

Une question ?

☛ cyclad.org ☛ monpass@cyclad.org

☛ 05 46 07 16 66

☛ 1 rue Julia et Maurice Marcou 17700 Surgères

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



Communauté
d'agglomération
Aunis-
A
Imagine le futur

Aunis-
Sag
Imagine le futur

Val de
Saintonge
COMMUNAUTE
DE
COMMUNES